



LE MONDE FORESTIER

Questions forestières au Sommet de Johannesburg

Le plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud, du 26 août au 4 septembre 2002) reconnaît que la gestion durable des forêts est essentielle à la réalisation du développement durable. Bien que les forêts n'aient pas représenté le thème central du Sommet, le Plan de mise en œuvre reconnaît le rôle de premier plan qu'elles jouent en éliminant la pauvreté, en conservant la diversité biologique, en améliorant la sécurité alimentaire et en facilitant l'accès à l'eau potable et à l'énergie bon marché. Il lance un appel pour:

- soutenir le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) avec l'appui du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF);
- accélérer la mise en œuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts (IPF) et du Forum intergouvernemental sur les forêts (IFF);
- améliorer l'application du code forestier national et renforcer la lutte contre le commerce international illégal des produits forestiers;
- promouvoir l'exploitation durable du bois;
- satisfaire le besoin des régions les plus pauvres qui souffrent de taux élevés de déboisement;
- appuyer le renforcement des capacités en matière de gestion durable des forêts;
- soutenir les systèmes locaux et communautaires de gestion des forêts;
- mettre en œuvre le Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts de la Convention sur la diversité biologique.

Les accords conclus lors du Sommet de Johannesburg dans d'autres secteurs, comme l'eau, l'agriculture, l'énergie et la diversité biologique, favoriseront aussi les forêts, en particulier pour ce qui est de la gestion intégrée des terres.

Un certain nombre de partenariats internationaux pour la gestion durable des forêts ont été constitués lors du Sommet. Les Gouvernements d'Afrique du Sud et des Etats-Unis, ainsi que Conservation international, le Fonds mondial pour la nature (WWF), la Société pour la conservation de la faune sauvage et bien d'autres ont annoncé l'établissement du Partenariat sur les forêts du bassin du Congo afin de promouvoir le développement économique, atténuer la pauvreté, améliorer la gouvernance et renforcer la conservation des ressources naturelles dans l'un des principaux massifs de forêts tropicales intactes et interconnectées du monde. Ces objectifs seront poursuivis par le biais d'un réseau de parcs nationaux et d'aires protégées, de concessions forestières bien gérées et de l'assistance fournie aux communautés tributaires des ressources forestières et de la faune sauvage dans 11 zones clés de six pays centrafricains: Cameroun, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, République centrafricaine et République démocratique du Congo

Le Gouvernement japonais et ses partenaires, y compris plusieurs autres gouvernements, et organisations intergouvernementales et non gouvernementales (ONG) ont lancé le Partenariat asiatique sur les forêts pour promouvoir la gestion durable des forêts dans la région. L'accord de collaboration fournira un cadre pour la recherche, l'échange d'informations et d'expériences, et pour identifier et mettre en œuvre de nouveaux programmes bilatéraux et multilatéraux visant à traiter des questions relatives à la bonne gouvernance et à la mise en vigueur des lois, au renforcement des capacités, à l'exploitation illégale, aux incendies de forêts et aux terres dégradées.

Le Programme des aires protégées de la région amazonienne a été présenté par le Gouvernement brésilien, le Fonds pour la protection de l'environnement, la Banque mondiale et le Fonds mondial pour la nature. Il vise à étendre et unifier le système d'aires protégées dans la région amazonienne du Brésil. Le projet devrait créer, sur une période de 10 ans, 18 millions d'hectares de nouvelles aires protégées; unifier 7 millions d'hectares d'aires existantes; établir et gérer un fonds de dotation et mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la diversité biologique.

Lors d'une réunion tenue dans le cadre du Sommet sur la mise en vigueur du code forestier, la gouvernance et le commerce, organisée par la Commission européenne (CE), il a été souligné que les pays développés et en développement ont une responsabilité partagée vis-à-vis de l'exploitation illégale et du commerce connexe. En outre, des partenariats comprenant toutes les parties prenantes, y compris la société civile, les gouvernements, l'industrie et les ONG, seront nécessaires pour affronter ces problèmes. La CE a confirmé son engagement à combattre l'exploitation et le commerce illégaux par le biais d'un plan où serait proposée une législation de l'Union européenne ne permettant que l'importation de bois provenant de sources légales. D'autres participants ont lancé un appel pour une coopération régionale sur la mise en vigueur des lois, et l'accent a aussi été mis sur la nécessité que les pays adoptent des mesures nationales pour lutter contre la corruption.

Point culminant de l'Année internationale de la montagne – Le Sommet mondial de Bishkek sur la montagne

Tout au long de l'année 2002, une panoplie d'événements locaux, nationaux et mondiaux ont eu lieu pour célébrer l'Année internationale de la montagne (AIM). Le Sommet mondial de Bishkek sur la montagne, l'événement mondial culminant de l'Année internationale de la montagne, s'est révélé être la plus grande réunion jamais organisée de gouvernements, d'organisations internationales et non gouvernementales et d'individus intéressés aux questions relatives à la montagne, en présence de plus de 600 personnes provenant de 60 pays. Les participants se sont rencontrés à Bishkek, Kirghizistan, du 29 octobre



au 1^{er} novembre 2002, pour convenir d'actions concrètes visant à assurer le développement et la gestion durables des régions de montagne au cours du XXI^e siècle. Le Sommet a été accueilli par le Gouvernement kirghize, le premier à soumettre à l'ONU la proposition de consacrer une année à la montagne.

Couvrant 26 pour cent des terres émergées de la planète, et renfermant 12 pour cent de sa population, les régions de montagne fournissent des ressources essentielles aux populations tant des montagnes que des plaines, y compris l'eau douce, des aliments, des forêts, des réserves de biodiversité et des minéraux. L'AIM, pour laquelle la FAO est l'organisation chef de file, vise à protéger les écosystèmes montagneux fragiles et à améliorer le bien-être des populations montagnardes.

La principale réalisation du Sommet a été l'adoption à l'unanimité de la Plate-forme pour la montagne proposée à Bishkek. Conçue pour orienter les gouvernements et les organisations s'occupant de la montagne, son but ultime est d'améliorer les moyens d'existence des populations montagnardes, protéger les écosystèmes de montagne et utiliser les ressources de ces régions de manière plus rationnelle.

La Plate-forme appuie le Partenariat international pour le développement durable des régions de montagne lancé par la FAO, de concert avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Gouvernement suisse, au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, Afrique du Sud, en septembre 2002. Trente pays, 15 organisations intergouvernementales et 14 grands groupes se sont déjà inscrits au partenariat.

A Bishkek, les Gouvernements italien et suisse se sont engagés à donner leur appui pour que le service de coordination de l'Année internationale de la montagne de la FAO poursuive ses travaux sur le développement durable de la montagne en 2003. Ces contributions faciliteront aussi les efforts faits par la FAO à l'appui du Partenariat international.

Parmi d'autres faits saillants du Sommet de Bishkek figurent:

- la signature de la Carte d'Asie centrale pour la montagne par le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan, qui vise à promouvoir le développement durable de la montagne dans la région;
- l'annonce de l'intention de la Norvège d'éliminer les décharges dangereuses de déchets nucléaires dans les montagnes du Kirghizistan afin d'éviter une catastrophe écologique potentiellement désastreuse dans l'une des zones les plus densément peuplées d'Asie centrale.

Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification se réunit à la FAO

La lutte contre la désertification est indispensable pour assurer la productivité à long terme des terres arides habitées. La Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification (CCD), mise en vigueur

en 1996, est le seul instrument international juridiquement contraignant créé pour combattre la désertification et les sécheresses périodiques. La Convention vise à promouvoir une action efficace par le biais de programmes novateurs locaux et de partenariats internationaux d'appui. A l'heure actuelle, 185 parties adhèrent à la Convention.

Plus de 400 représentants de gouvernements ont assisté à la première session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, tenue au siège de la FAO du 11 au 22 novembre 2002. Le Comité a été établi pour examiner la mise en œuvre de la Convention en considérant les expériences acquises aux niveaux national, régional et international; pour faciliter l'échange d'informations; et pour proposer des recommandations concrètes relatives aux futures étapes de la mise en œuvre.

Les recommandations du Comité concernant les mesures à prendre au niveau national par les délégués, le secrétariat de la Convention et les autres parties prenantes couvraient les domaines suivants:

- processus participatif où interviendraient la société civile et les organisations non gouvernementales et communautaires;
- cadres ou accords législatifs et institutionnels;
- liens et synergies avec d'autres conventions sur l'environnement;
- mobilisation et coordination des ressources;
- remise en état des terres dégradées;
- suivi et évaluation de la sécheresse et de la désertification;
- promotion de la technologie, des connaissances et de l'expertise appropriées, et accès à ces compétences;
- efficacité des mesures prises pour atteindre les utilisateurs des ressources naturelles;
- synthèse des meilleures pratiques, expériences et leçons et promotion du partage des expériences et de l'échange d'informations entre les parties, les institutions et les organisations;
- questions nouvelles et nouveaux défis issus de la mise en œuvre;
- recommandations pour le financement de la mise en œuvre de la CCD par des organismes et institutions multilatéraux.

Les conclusions et recommandations adoptées à la Conférence seront prises en compte lors de la sixième Conférence des Parties qui se tiendra en septembre 2003, à La Havane, Cuba.

Pour plus d'informations sur le CRIC consulter le site Web de la CCD: www.unccd.int